



CARTE D'IDENTITÉ

Nom : *Genolin*

Prénoms : *Auguste-*

Profession : *ouvrier - agricole*

Né le *14 février 1915*

à *Bellignarde*

Département : *(Ain)*

Nationalité : *française*

Domicile : *à Orgelet (Ain)*



SIGNALLEMENT

Taille : *1m 78*

Cheveux : *bruns*

Moustache : *rare*

Yeux : *bruns*

Signes particuliers : *Scar*

Nez } Dos - - - - - Base - - - - -

Dimensions *ordinaire*

Forme du visage : *ovale*

Teint : *clair*

Empreinte digitale

Le Titulaire,

Genolin

Les Témoins,

M. M. M. M.

Vu pour la légalisation :

Le 4 Avril

1943





MAQUIS DU HAUT-JURA

SAINT-CLAUDE



MEMBRE ACTIF

EXTRAITS DES STATUTS

Art. 2. — Faisant abstraction de toute idée politique ou religieuse, l'Association a pour but de grouper tous ceux qui ont combattu les armes à la main pour la Libération du Pays et le retour des institutions démocratiques, de faire connaître l'efficacité de leur intervention dans le sort de la bataille, de maintenir l'esprit qui les a animés pendant la lutte contre l'ennemi, d'organiser la défense de leurs intérêts moraux et matériels. L'Association s'emploiera par tous les moyens à faire aboutir ses justes revendications, ainsi qu'à représenter ses membres auprès des autorités.

Art. 3. — Peuvent être membres de l'Association :

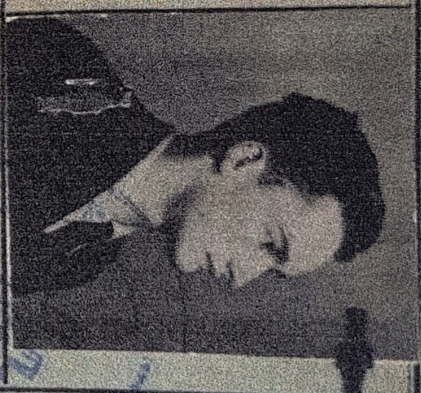
Les anciens combattants du Maquis du Haut-Jura. — Les anciens combattants des autres Maquis qui désiraient rallier notre Association. — Les personnes ayant porté aide et assistance à la Résistance combattante.

L'Admission au sein de l'Association est subordonnée à l'avis favorable du Conseil d'Administration,

Art. 7. — Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la Direction et la Gestion de l'Association.

Art. 12. — Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale qui décide à la majorité absolue.

Art. 13. — La présente Association sera déclarée à la Préfecture et pour faire toute déclaration et formalité, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présents.



25

CARTE D'IDENTITÉ

Nom : PARAFFINE

Pénoms :

Profession: Student

Ne 1e

18

Département :

Nationalité : Française

Domicile : *Le Mans* *1871*

	P

२

Modèle de Certificat

FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

Le Lieutenant Maurice Fuch (Chalamus)

(Nom et grade du commandant de l'unité)

Commandant le lieutenant Fuch, 111 rue

(Designation de l'unité)

Certifie que Monsieur Duraffin Paul

Né le 14 février 1922

demeurant à St Claude sur

a servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur.

du 28 janvier 1944 au 20 septembre 1944

en qualité de Sergeant

et qu'il a participé avec son unité aux opérations suivantes :

Eclusey la Moura

Décorations obtenues et date des citations :

Le 20 Septembre 1944.

Signature de M. Fuch, Commandant de l'unité

Signature de M. Fuch, 21-10-44

LE MAIRE, adjoint

L'Adjoint

M. Fuch, adjoint



Prime de démobilisation touchée le

Somme :

CENTRE LIQUIDATEUR des F.F.I.

Canton de

Caserne Aubry

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

NOM

DURAFFIN PAUL

Prénoms

Paul Georges

Surnom

Paul

Adresse

13 Av de Belport A^e Claude

Date de naissance

14 - 2 - 22

Situation de famille (marie, célibataire, veuf) (1)

Nombre d'enfants

un

âge

2 1/2

Groupes ou unités auxquels l'intéressé a appartenu

Groupe Giller Maquis Haut Jura

Date d'entrée à la Résistance

24 - juin 44

Date de démobilisation

20 sept 44

Grades successifs

sergent

Certifie sur l'honneur avoir perçu à titre de solde les sommes de

pour le mois de JUN..... Francs

240

- JUILLET..... Francs

180

- AOÛT..... Francs

1200

- SEPTEMBRE..... Francs

1200

J'ai perçu la somme de Francs

à titre de prime de mise en congé.

A St Claude, le 25 décembre 1944

Signature :

6.524^{rs}

(1) Rayer les mentions inutiles.

YP

8^e RÉGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

BUREAU F. F. C. I. RÉGIONAL

N^o 16 303 BR FFCI/FI-N.

C. A. 8

LYON

MODELE NATIONAL — SERIE NORMALE

Références : IM N^o 10 EMGG/FFI du 8-2-1945

IM N^o 4550 FFCI/FI du 9-5-1947

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

14 FEV 1950

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 8^e RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur DURAFFOUR Paul alias "Duraf"
né le 14.2.1922 à St-Claude (Jura)
actuellement domicilié à 5, Boulevard Bellevue St-Claude (Jura)

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, et dans les départements ci-après :

Maquis du Ht-Jura - A.S. - Ain - du 28.1.44 au 5.9.44

du au

du au

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières

Monsieur DURAFFOUR Paul a continué à servir dans sa formation
après la libération jusqu'au 20.9.1944 date à laquelle

il est rentré dans ses foyers

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A LYON, le 14 FEV 1950 19

Le Général de C.A. Roger NOIRET

Commandant la 8^e Région Militaire

par délégation, le

Colonel LE LAQUET
Chef d'Etat-Major

Références particulières
éventuelles

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

S. T. 8^e - 6086 - 21-10-49

Les Rousses le 5 sept. 1944,

Mon Chère Petite Andrée,

Tout va bien, je suis aux Rousses depuis que je t'ai quittée pour la dernière fois. Je vais partir pour Gex aujourd'hui, avec tout le Maquis du Haut-Jura, ~~où nous~~ nous allons entrer en caserne à Gex même.

Hier nous avons fusillé 90 prisonniers allemands pour la plupart Russes; c'était terrible à voir.

Nous avons vu passer des troupes françaises de De Gaulle aux Rousses, elles venaient de Gex. Je sais qu'à St Claude il y a ~~en~~ des prisonniers boches, et que de nombreuses troupes françaises passent.

Je serai sûrement en prison d'ici quelques jours.

Je t'embrasse tendrement,

ton Paul.